

Association pour la défense de l'environnement et la promotion de Fort Bloqué – A.E.P. -

BP 13 – 56271 - Ploemeur Cédex –

courriel: aepfb@wanadoo.fr – Site : www.aep-fortbloque.info

P.L.U. 2012 PLOEMEUR

Observations présentées par l'A.E.P.

Comme vous avez dû tous le savoir, - par la presse, les affiches jaunes ou le tract déposé dans les boîtes à lettre - un nouveau PLAN LOCAL D'URBANISME – P.L.U. - de Ploemeur est en cours de préparation. Tout le monde pouvait consulter les dossiers dans les bureaux des Services Techniques de la Mairie.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE réglementaire s'est déroulée du 6 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 et chacun pouvait noter ses observations sur un registre ou demander un rendez-vous à l'un des 3 Commissaires-Enquêteurs.

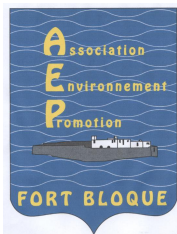
Pour notre part, une commission avait été mise en place, sous la houlette de Daniel Motreff, pour étudier les propositions faites et présenter nos observations. Vous trouverez ci-après le document que nous avons déposé le 13 septembre au nom de l'AEP.

Vous noterez que nos observations se sont arrêtées au domaine de la Butte de Beg er Lann ainsi qu'aux places situées dans Fort Bloqué (Goémoniers, boulistes et Proxi) que nous souhaiterions voir réservées pour les activités de détente ou de commerce. Nous n'avons pas abordé les questions du lotissement Er Kloz qui relèvent de la responsabilité de ses résidents.

Ces observations préparées par l'AEP ne devaient pas empêcher les résidents de Fort Bloqué et des Villages environnants de présenter eux-mêmes des observations personnelles. Nous savons que cela a été fait et nous sommes disposés, si les intéressés le souhaitent, à les ajouter sur notre Site.

En souhaitant que cela ait des suites positives.

Le Président



Association pour la défense de l'environnement et la promotion de Fort Bloqué – A.E.P. -

BP 13 – 56271 - Ploemeur Cédex –

courriel: aepfb@wanadoo.fr – Site : www.aep-fortbloque.info

Révision du PLU de Ploemeur Observations de l'AEP Fort Bloqué

Conformément à ses statuts, l'association AEP Fort Bloqué a examiné le projet de révision du PLU de la commune de Ploemeur, soumis actuellement à l'enquête publique, et concernant le village du Fort Bloqué et les villages avoisinants.

Trois observations sont à formuler:

- le classement de la « butte de Beg Er Lann »,*
- celui de la place des Goémoniers ;*
- le sort du court de tennis et du terrain contigu.*

1) La butte de Beg Er Lann

Cette butte, une dune perchée, phénomène géologique exceptionnel, a engendré et conservé une flore rare, riche avec de nombreuses plantes protégées (gaillet négligé, asphodèle d'arrondeau, linnaire des sables, lin étoilé etc...). Cette flore attire de nombreuses espèces animales spécifiques et aussi très rares comme l'engoulevent, le bruant jaune, la linotte mélodieuse, la fauvette pitchou, la chouette chevêche etc....

Cette richesse écologique attire des scientifiques dont certains ont dressé des inventaires (flore et avifaune en particulier), et attiré l'attention des décideurs sur les dangers de la poursuite de son urbanisation. Ce site est aujourd'hui très réputé et fait l'objet, de la part de toutes associations environnementales, d'une demande pressante de protection.

Le projet de PLU en a tenu compte et propose de classer ce site en Nds. Ce classement nous convient.

*Néanmoins, nous affirmons que cette butte est **un ensemble qui doit être protégé de la même façon de sa base à son sommet.** En conséquence nous demandons que la zone Na à l'ouest et au nord de cette zone soit déclassée en Nds comme le reste de la butte, jusqu'aux propriétés bâties y compris la parcelle EV139 récemment vendue à un riverain.*

Par ailleurs, pour des raisons d'homogénéité et de cohérence, nous demandons que la zone Nds soit limitée par la courbe de niveau basse, qui passe au ras des dernières constructions au lieu de suivre des limites de parcelles . Pour les agriculteurs cela ne change en rien leurs droits à travailler ces terrains.

2) La place des Goémoniers

*Cette place est un espace vert, une zone de jeux et l'endroit où se déroulent les manifestations du village. Son usage permanent et son appropriation par les habitants témoignent de son intérêt. C'est, par ailleurs un ancien commun de village. Elle est intégrée dans la zone Ubf ce qui en fait un terrain constructible. Nous considérons que c'est une erreur et qu'il faut **l'affecter d'un zonage d'espace public de sport et de détente.***

3) Le court de tennis et l'espace contigu

*Ce court de tennis a été construit par l'association Sémaphore sur un terrain légué aux habitants par l'ancien propriétaire. De même pour le terrain contigu qui est un espace de détente planté de quelques pins. Le projet de PLU le classe en Ubf ce qui, compte tenu de son histoire, ne peut pas nous convenir. **Nous demandons de rectifier cette erreur en classant en Nds cet ensemble court de tennis / espace de détente.***

En conclusion : infrastructures médicales et commerciales

Pour conclure nos observations, nous voulons attirer votre attention sur les « manques » du village pour en faire une station balnéaire.

*Ce village n'a pas de médecin. Ils sont tous agglutinés au bourg, ce qui génère des déplacements longs et fréquents alors que la population est suffisante pour faire vivre un cabinet médical auquel pourrait être annexé une pharmacie et des locaux pour les activités paramédicales (cabinet infirmier, kiné ...). Nous pensons que **le PLU doit prévoir un terrain pour accueillir un tel complexe médical.***

*De même, **un espace pour l'installation de marchands ambulants** (fruits et légumes, poissonnerie, boulangerie ...) pourrait être prévu et aménagé. **Le Commun de village situé entre le Magasin Proxi et la Maison Guenno (section AB, lot426)** pourrait y être dédié.*

Fait à Fort Bloqué le 12 septembre 2012

Le Bureau de l'Association